

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 80 00767

⑮ Dispositif de clôture de cimetières par élément porteur intégré aux caveaux.

⑯ Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 H 17/16, 13/00.

⑰ Date de dépôt..... 11 janvier 1980.

⑱ ⑳ ㉑ Priorité revendiquée :

㉒ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 29 du 17-7-1981.

㉓ Déposant : AUGIAS Francis, résidant en France.

㉔ Invention de : Francis Augias.

㉕ Titulaire : *Idem* ㉓

㉖ Mandataire : A. Roman,
35, rue Paradis, 13001 Marseille.

L'objet de l'invention concerne un dispositif de clôtures de cimetières par élément porteur intégré aux caveaux.

Il est destiné à la confection par éléments préfabriqués de clôtures de cimetières en supprimant les fondations et l'affouillement pour la confection des murs séparatifs.

Actuellement pour clore les cimetières on était dans l'obligation de prévoir des espaces importants pour la construction des murs de clôture des cimetières. Il fallait creuser des fondations pour établir une assise et élever ensuite un mur, ce qui exigeait une perte d'espace importante et une main-d'oeuvre spécialisée.

Le dispositif suivant l'invention supprime ces inconvénients et permet d'édifier des clôtures par des éléments préfabriqués standardisés, adaptables par simple emboîtement sur des semelles attenantes aux parois des tombeaux afin de supprimer l'établissement de fondations et affouillements.

Il est constitué par une semelle intégrée à la paroi du caveau au moment de sa mise en place.

Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

La figure 1 représente le dispositif dans son ensemble vu en élévation et de profil.

La figure 2 est une vue en perspective de la paroi.

Les figures 3 et 4 montrent les semelles intégrales.

La figure 5 est une vue d'ensemble de la clôture obtenue.

Lors de la fabrication du caveau 1, figures 1 à 5, on prévoit deux coffrages 2 sur la partie supérieure de la paroi, à

la hauteur du sol.

La semelle est constituée par un élément parallélépipédique ou poutre préfabriquée 3, avec armatures de liaison 4, 5 destinées à être scellées dans les coffrages 2.

5 Suivant l'épaisseur de la paroi arrière du caveau, la semelle 3, figure 4 est montée sur un support en U avec montants parallèles 6, 7 se terminant par des talons perpendiculaires 8, 9 destinés à être placés sous le fond du caveau, pour être ancrés lors de sa mise en place dans l'affouillement prévu, avec intégration
10 dans l'assise même du caveau.

S'il y a plusieurs étages de caveau, ils détermineront une semelle d'assise renforçant la structuration des étages séparatifs.

Chaque partie est formée d'orifices 10, 11 destinées à recevoir les tiges filetées 12, 13, bloquées par les boulons 14, 15 des
15 éléments de mur 16, dont la partie supérieure comporte les évidements 17'.

Dans ces perforations verticales 17' sont scellées les tiges 17.

Sur la ligne continue des semelles 3 juxtaposées, on fixe
20 par boulonnage ou scellement les parois 18, 19, 20.

Sur les broches 17 on tend une barrière ou fils de clôtures 21 pour arriver à la hauteur nécessaire de séparation.

Il est également possible de superposer avec joints croisés d'autres éléments de clôtures 22 pour atteindre les hauteurs nécessaires aux clôtures, aussi bien mitoyennes que toutes autres.
25

Toutefois les formes, dimensions et dispositions des différents éléments pourront varier dans la limite des équivalents, sans changer pour cela la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite

REVENDICATIONS

1° Dispositif de clôture de cimetière par éléments porteurs intégrés aux caveaux supprimant la confection des fondations et affouillements et permettant l'utilisation de parois de clôtures préfabriquées ainsi que juxtaposables et superposables, se caractérisant par une semelle débordante (3) intégrées pourvue d'amorce de scellement et d'orifices récepteurs (10, 11) de tiges formant support stabilisée d'éléments préfabriqués de clôtures.

2° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la semelle intégrée est formée par un élément parallélépipédique (4, 5) prolongeant la surface d'affleurement du sol du caveau préfabriqué et comportant des orifices destinés à recevoir des riges filetées (12, 13) réceptrices de boulons de blocages (14, 15) et solidaires de l'élément de clôture préfabriqué.

3° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que les scellements des semelles sur la paroi du caveau sont constitués, soit par des armatures perpendiculaires occupant les coffrages pratiqués dans l'épaisseur de la paroi du caveau, soit par des talons perpendiculaires (8, 9) placés à l'extrémité de montants supportant la semelle, et intégrés dans l'assise même du caveau.

4° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que l'élément de clôture (22) est formé par une plaque (16) pourvue à sa partie inférieure de

tiges de fixation (12, 13) avec filetage récepteur d'écrou de blocage (14, 15), et d'un orifice (17) à sa partie supérieure récepteur de tiges destinées à recevoir un ou des éléments de clôture (22) superposés pouvant être, soit une

5 barrière, soit une seconde plaque.

PL UNIQUE

